

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.  
Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

ALBERT I<sup>er</sup>

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Notre Conseil d'Etat entendu;

Avons Ordonné et Ordonnons :

## ARTICLE PREMIER.

Dans les ateliers, chantiers, bâtiments en construction ou en réparation, et généralement dans tous les lieux de travail où s'exécutent des travaux de peinture, les chefs d'industrie, directeurs ou gérants sont tenus de se conformer aux prescriptions suivantes :

## ART. 2.

Un an après la promulgation de la présente Ordonnance, l'emploi de la céruse et de l'huile de lin plombifère ou litharginée sera interdit dans tous les travaux de peinture de quelque nature qu'ils soient.

## ART. 3.

Les Commissaires de Police sont autorisés, pour vérifier l'exécution de la disposition ci-dessus, à entrer dans les établissements spécifiés à l'article premier.

Toutefois, dans les cas où les travaux de peinture sont exécutés dans les locaux habités, les Commissaires ne pourront pénétrer dans ces locaux qu'après y avoir été autorisés par les personnes qui les occupent.

## ART. 4.

Les chefs d'industrie, directeurs, gérants ou préposés qui auront enfreint les dispositions de la présente Ordonnance seront poursuivis devant le Tribunal correctionnel et punis d'une amende de 16 à 100 francs.

## ART. 5.

En cas de récidive dans le délai de 5 ans, l'amende pourra être portée à 500 francs.

Il pourra, en outre, être prononcé un emprisonnement de six jours à un mois.

## ART. 6.

Les chefs d'industrie sont civilement responsables des condamnations prononcées contre leurs directeurs, gérants ou préposés.

## ART. 7.

Sera puni d'une amende de 100 à 500 francs quiconque aura mis obstacle à l'exécution des dispositions du paragraphe 1<sup>er</sup> de l'article 3 de la présente Ordonnance.

Les dispositions du Code pénal qui prévoient et répriment les résistances, les outrages et les violences contre les officiers de police judiciaire, sont en outre applicables à ceux qui se rendront coupables des faits de même nature, à l'égard des sus-dits agents.

## ART. 8.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Avocat Général et Notre Gouverneur Général sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le trente et un mai mil neuf cent huit.

ALBERT.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'Etat,

ED. DE LATTRE.

## PARTIE NON OFFICIELLE

## Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTE

Lundi 15 juin, S. A. S. le Prince Albert a fait à l'Académie des Sciences une communication sur Sa campagne scientifique de l'année dernière. Le soir du même jour, le Prince assistait, accompagné de MM. Bourée et de Juniac, aide de camp et officier d'ordonnance, à un grand dîner offert en son honneur par l'Ambassadeur du Japon à Paris et la Baronne Kurino.

Dimanche 14 juin a eu lieu, dans les locaux de la Société, la fête organisée par le *Groupe d'Etudes*. Le succès en a été très vif, comme en témoignèrent les applaudissements d'un nombreux et brillant public.

Voici la liste officielle des numéros gagnants de la tombola qui a été tirée pendant cette fête :

1 <sup>er</sup> lot, n° 321	21 <sup>e</sup> lot, n° 570	41 <sup>e</sup> lot, n° 910
2 <sup>e</sup> — 1032	22 <sup>e</sup> — 2300	42 <sup>e</sup> — 2383
3 <sup>e</sup> — 1915	23 <sup>e</sup> — 513	43 <sup>e</sup> — 401
4 <sup>e</sup> — 906	24 <sup>e</sup> — 2991	44 <sup>e</sup> — 1996
5 <sup>e</sup> — 1036	25 <sup>e</sup> — 2492	45 <sup>e</sup> — 102
6 <sup>e</sup> — 1993	26 <sup>e</sup> — 917	46 <sup>e</sup> — 288
7 <sup>e</sup> — 0000	27 <sup>e</sup> — 276	47 <sup>e</sup> — 1012
8 <sup>e</sup> — 323	28 <sup>e</sup> — 2497	48 <sup>e</sup> — 1206
9 <sup>e</sup> — 1801	29 <sup>e</sup> — 992	49 <sup>e</sup> — 98
10 <sup>e</sup> — 2391	30 <sup>e</sup> — 1221	50 <sup>e</sup> — 125
11 <sup>e</sup> — 1325	31 <sup>e</sup> — 1715	51 <sup>e</sup> — 325
12 <sup>e</sup> — 302	32 <sup>e</sup> — 1093	52 <sup>e</sup> — 916
13 <sup>e</sup> — 2003	33 <sup>e</sup> — 1921	53 <sup>e</sup> — 192
14 <sup>e</sup> — 107	34 <sup>e</sup> — 2806	54 <sup>e</sup> — 2291
15 <sup>e</sup> — 1191	35 <sup>e</sup> — 1	55 <sup>e</sup> — 2192
16 <sup>e</sup> — 1180	36 <sup>e</sup> — 922	56 <sup>e</sup> — 1721
17 <sup>e</sup> — 904	37 <sup>e</sup> — 2406	57 <sup>e</sup> — 118
18 <sup>e</sup> — 2982	38 <sup>e</sup> — 2393	58 <sup>e</sup> — 2243
19 <sup>e</sup> — 203	39 <sup>e</sup> — 1111	59 <sup>e</sup> — 2106
20 <sup>e</sup> — 816	40 <sup>e</sup> — 521	60 <sup>e</sup> — 1216

M. Charles Schindler, propriétaire de l'hôtel Saint-James, à Monte Carlo, a fait remettre à M. le Maire de Monaco la somme de 500 francs, pour être distribuée aux familles nécessiteuses de la Principauté, ayant des enfants.

## TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

Dans son audience du 11 juin 1908, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pour ivrognerie :

T. A., né à Fivizzano, province de Mossa (Italie), le 27 novembre 1869, journalier, demeurant à La Turbie (Alpes-Maritimes), quinze jours de prison et 16 francs d'amende. Prononcé la déchéance de l'article 256 du Code Pénal (par défaut);

B. A., né à Pietra Santa, province de Lucca (Italie), le 13 novembre 1867, marbrier, demeurant à Monaco, douze jours de prison et 16 francs d'amende. Prononcé la déchéance de l'article 256 du Code Pénal (par défaut);

M. A., né à Monaco, le 3 juin 1863, maçon, demeurant à La Turbie (Alpes-Maritimes), vingt jours de prison et 16 francs d'amende. Prononcé la déchéance de l'article 256 du Code Pénal (par défaut).

Voici la liste des numéros des obligations de la **Société Anonyme de l'Hôtel de Paris et de ses Annexes**, à Monte Carlo, sortis au tirage du lundi 15 juin courant :

1511	1690	2084	3695	2970	774	447	4444
1023	821	1847	3569	131	1792	3120	2775
3065	2060	582	573	3760	1541	3401	3698
4745	3026	901	2378	4588	1697	1736	4640
3073	4483	2994	3174	2367	898	1149	2409
4624	2757	1669.					

Ces obligations seront remboursées au pair à partir du 15 juillet prochain en même temps que le coupon échéant à cette date.

## Lettre de Paris

On veut acheter, à Rouen, la maison qui vit naître, en 1606, le grand tragique français Pierre Corneille. Il faut de l'argent. Un comité parisien s'occupe de recueillir les souscriptions et d'organiser, pour jeudi prochain, au Trocadéro, une magnifique représentation, afin d'attirer la bienveillante attention du public et des lettrés. Il n'y a plus à différer, et il faut que, cette année, cette très ancienne, cette séculaire question de l'achat de la maison natale de Corneille soit résolue et bien résolue. Ce qu'on a fait pour Victor Hugo à Paris, doit être fait pour Pierre Corneille, à Rouen.

Toute la Comédie Française est mobilisée pour ce grand festival Corneille, l'Opéra et la musique de la Garde républicaine ajouteront leurs harmonies à la magnificence de la manifestation. M<sup>mes</sup> Segond-Weber et Delvair, MM. Mounet-Sully, Sylvain, Albert Lambert, Delaunay, Falconnier, Hamel et Garey nous promettent une interprétation unique de *Polyeucte*. Des scènes du *Cid* de Massenet seront chantées par M<sup>lles</sup> Mérentié et Brozia, et MM. Alvarez et Delmas, car l'Opéra comme la Comédie Française ont des devoirs envers Corneille, enfin M<sup>me</sup> Segond-Weber couronnera le buste du maître, et dira les vers de Théophile Gautier sur *le Soulier de Corneille*.

Il y a plus de cent ans que, pour la première fois, la

question de l'achat de la maison de Corneille fut posée. Le premier consul avait fait écrire par le citoyen ministre de l'intérieur, François de Neufchâteau, à tous les préfets de la République, « à l'effet de rechercher et connaître les maisons dans lesquelles des grands hommes ont pris naissance ». Pour la maison de Corneille, un architecte rouennais, M. Legendre, retrouva dans les actes du tabellionage la filière des possesseurs successifs de tous les immeubles de la rue de la Pie (actuellement rue Corneille) et établit sans contestation possible que la maison natale du poète portait alors (1801-1802) le numéro 17 de la rue.

La ville de Rouen, de 1755 à 1791, fut pendant 39 ans en possession de cette demeure fameuse, l'Hôtel de Ville devant être construit sur cet emplacement; mais le projet abandonné, la maison fut revendue en 1793.

La façade du dix-septième siècle n'existe plus, par suite de deux restaurations en 1805 et en 1856. En 1805, le propriétaire eut au moins le bon sens de faire prendre par son fils le dessin exact de cette façade: il servit à la gravure bien connue, avec son soubassement de pierre et ses trois étages à étroites fenêtres. La plus grave transformation fut celle de 1856. La municipalité eut l'idée d'ordonner l'élargissement de la vieille rue de la Pie, qu'elle ne put, du reste, jamais terminer, et la façade disparut complètement dans la mise à l'alignement. Néanmoins, les parties essentielles de la maison ont été conservées. Bien peu de souvenirs nous restent du grand Corneille, quelques livres, quelques parchemins très jaunis: il est juste que nous tenions à conserver pieusement les derniers vestiges de sa maison natale. S'il lui préféra, dans la vieillesse, les agréments de Paris, il y vécut néanmoins pendant plus de 50 ans de sa carrière d'avocat et de poète, et c'est là qu'il écrivit incontestablement ses plus hauts chefs-d'œuvre.

La tentative d'achat ébauchée en 1905, à propos du troisième centenaire, est reprise cette année pour définitive conclusion, espérons-le.

Vive donc notre vieux Corneille! comme eût dit la marquise de Sévigné. Elle avait bien vu, la spirituelle femme, qu'il est de ceux que le temps grandit et elle eut le mérite, alors que le vieux poète n'était plus à la mode, de rester une fidèle Cornélienne.

\* \* \*

La mode lui est revenue d'ailleurs. N'est-elle pas un perpétuel recommencement. Jusque dans le domaine où la fantaisie et le caprice semblent devoir être souverains, jusque dans la toilette féminine, la mode est profondément traditionaliste. Elle l'est même bien plus qu'elle ne le pense.

Il n'a été bruit ces temps derniers que de la tentative faite par un couturier audacieux pour imposer aux femmes d'aujourd'hui le costume de leurs aïeules du Directoire. La robe fendue, puisqu'il faut l'appeler par son nom, a eu les honneurs de l'actualité. Eh bien, cette nouveauté non seulement n'est que la résurrection d'une mode vieille d'un peu plus de cent ans, mais un érudit archéologue, M. Gauckler en a retrouvé le modèle dans une statue en marbre penthélique représentant une amazone et qui vient d'être découverte au cours des fouilles dans les fameux jardins de Salluste. Bien mieux, cette statue paraît à M. Gauckler n'être que la reproduction d'un original en bronze du temps de Phidias. En sorte que les merveilleuses de 1908 s'habillent comme les élégantes contemporaines du Parthénon.

Il est vrai que leurs grand'mères avaient bien emprunté la crinoline aux Crétoises du temps du minotaure. C'est un précédent, comme disent les bureaucrates.

## L'ACTUALITÉ LITTÉRAIRE

Gaston Boissier, secrétaire perpétuel de l'Académie française et l'un des représentants les plus illustres du haut enseignement en France, vient de mourir à Viroflay, dans la petite maison qu'il avait fait construire et où il aimait à se retirer. Il n'a gardé le lit que trois jours. Toute sa vie, il avait joui d'une admirable santé. Il est mort de la façon la plus douce, sans agonie; il s'est éteint.

Né à Nîmes en 1823, il avait été élève de l'Ecole nor-

male, où il eut pour camarades Hatzfeld, Manuel, Paul Janet, Caro, Emile Burnouf, Beulé, Hippolyte Rigault, Jules Girard, Louis Ménard, etc.; et puis professeur en province, ensuite professeur à Paris, dans les lycées. Docteur ès lettres en 1856, il fut, en 1865, nommé maître de conférences à l'Ecole normale; puis il reçut la chaire d'éloquence latine au Collège de France, sans renoncer à l'Ecole normale où il donna le meilleur et le plus efficace de son enseignement. En 1892, à la mort d'Ernest Renan, les professeurs du Collège de France le choisirent pour leur administrateur, titre auquel il renonça bientôt — trois ans plus tard — pour devenir, à la mort de Camille Doucet, secrétaire perpétuel de l'Académie française. Il appartenait à cette compagnie depuis 1876 et il fut membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres en 1886.

Parmi ses principaux ouvrages, nous citerons l'une de ses thèses de doctorat: *le Poète Attius, étude sur la tragédie latine pendant la République; Cicéron et ses amis*, étude sur la société romaine du temps de César (1865); *l'Opposition sous les Césars* (1875); *la Religion romaine d'Auguste aux Antonins* (1874); *Promenades archéologiques*, — Rome et Pompéi (1880), et les *Nouvelles Promenades archéologiques*, — Horace et Virgile (1886); *M<sup>me</sup> de Sévigné* (1887); *la Fin du paganisme* (1891); *Saint-Simon* (1892); *l'Afrique romaine* (1895); *Catalina* (1904), etc.

M. Gaston Boissier avait quatre-vingts ans quand il renonça à son double enseignement de l'Ecole normale et du Collège de France.

M<sup>me</sup> Boissier, qui mourut il y a quelques mois et dont la perte avait laissé l'éminent historien très affecté, était la fille du grand orientaliste Burnouf. De ce mariage étaient nées trois filles, dont l'une est morte il y a quinze ans et dont les deux autres ont épousé le colonel Lavis, commandant l'Ecole militaire de Saint-Maixent, frère de M. Ernest Lavis, et M. Combaud, maître de conférences de littérature latine à la Sorbonne. M. Boissier avait pour beau-frères M. Fernet, inspecteur général de l'instruction publique, mort il y a trois ans, et M. Léopold Delisle, le grand érudit, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale.

Depuis quelques jours, l'auteur de *Cicéron et ses amis*, souffrant déjà, avait quitté Paris et s'était installé dans sa villa de Viroflay où l'entoura l'attentive tendresse de ses filles et de ses gendres. A la fin de la semaine dernière encore, il travaillait; il s'occupait du rapport qu'il devait écrire pour l'Académie sur les prix littéraires de l'année; il dictait ses notes à l'une de ses filles. Mais des arrêts de cœur se produisirent et, étant donné l'âge du malade, donnèrent toutes les craintes.

Elles n'ont pas tardé à se réaliser.

Sa perte a été vivement ressentie par tous ceux qui ont été appelés à recevoir son enseignement. Il apportait dans ces fonctions une gaieté, une vitalité qui animaient son érudition et la rendaient aimable. Sachant tout et avec une merveilleuse précision, il s'attacha à éviter tout étalage pédantesque de science.

Ce fut un savant et un grand savant, mais un savant à la française.

C'est ce qu'expriment les articles que lui ont consacré, entre autres, deux de ses anciens élèves devenus à leur tour des hommes distingués dans les lettres, M. Doumic et M. Beaunier.

L'histoire de la littérature latine l'enchantait, dit M. Beaunier. Il la connaissait à merveille, et il n'en était pas accablé. Il avait trop d'entregent pour se laisser imposer par les consuls de Rome, ses historiens et ses poètes; et son goût de la vie l'empêchait de se sentir avec des morts parmi les Cicéron, les Salluste, les Catilina, les Sylla et les Atticus. Il ne redoutait pas de les traiter familièrement; leurs aventures lui semblaient assez récentes, ou assez analogues à de plus récentes pour qu'il n'en fût ni intimidé, ni détaché non plus. Il racontait ces vieilles histoires avec un entrain délicieux; ce qui lui plaisait, ce n'était pas leur caractère antique, mais il les amenait à lui, à nous, — et il les rajeunissait éperdument.

C'est le reproche qu'on pourra faire à ce *Catilina* qu'il écrivit quand il avait plus de quatre-vingts ans; c'est aussi l'agrément du livre.

Jamais érudit n'a porté plus allégrement son érudition.

La sienne était pourtant abondante et minutieuse. Il possédait la méthode critique des Allemands; il lisait leurs dissertations, toutes leurs dissertations innombrables et redoutables, — mais sans superstition. Et, bref, il avait toute la science d'un philologue; seulement il restait un humaniste. Cela veut dire que les œuvres de l'antiquité ne se transformaient pas pour lui en matière à pédanterie et qu'il se servait d'un pédantisme éclairé pour en mieux voir l'attrayante beauté. Il était humaniste, c'est-à-dire qu'il agissait avec humanité à l'égard de la poésie qu'ont réalisée les hommes de jadis.

De cette manière, il appréciait infiniment la compagnie variée que lui faisaient les vifs ancêtres latins.

Et M. Doumic dit dans le même sens:

Ce qui frappe dans ses écrits, c'est la limpide clarté, le tour alerte, l'art de débrouiller les questions et d'aller droit au point essentiel. Le premier livre qui le fit connaître du public lettré, ce fut *Cicéron et ses amis*, publié en 1865. C'est un livre resté classique: il est d'un agrément incomparable. L'auteur nous fait entrer dans l'intimité de ces grands personnages qu'on nous avait accoutumés à voir sans cesse en représentation. Cicéron, sa femme aigre, dévote et qui le vole, son ivrogne de fils et sa chère Tullia si aimée, si pleurée, ses amis, le grave Atticus, le frivole Cœlius nous deviennent familiers... Depuis lors, il n'est guère d'époque de l'histoire romaine ou de la littérature latine dont Boissier n'ait pour nous renouvelé, rafraîchi, rajeuni la connaissance. Dans ses deux ouvrages essentiels: *la Religion romaine* et *la Fin du paganisme*, il a étudié l'un des problèmes les plus graves qui puissent se poser à notre esprit: comment meurt une religion? Ses *Promenades archéologiques* ont créé un genre: celui qui consiste à ranimer le décor de l'antiquité, à évoquer sur leur théâtre même les événements d'autrefois, à faire parler les pierres qui se souviennent.

Pour caractériser son enseignement, il n'est qu'un mot qui serve: la vie! J'ai eu l'honneur d'être son élève à l'Ecole normale. Quel régal! Chacun de ses cours était attendu, désiré: l'austère salle de conférences, si morne à de certains jours, s'anima, s'éclairait, s'illuminait. La leçon était très soigneusement préparée, le maître n'admettant pas qu'on eût une défaillance à lui passer. Il avait sur ce point une théorie: « Messieurs, nous disait-il, il faut toujours être un peu au-dessus de son auditoire... » La formule pouvait n'être pas du goût de tout le monde; mais le conseil était bon. D'ailleurs, pas une page écrite, pas un morceau d'apparat. Rien que des notes pour fixer une date, rappeler une citation. Les phrases se succédaient, incorrectes parfois, pittoresques toujours, débitées d'une voix mordante qui vous entraînait dans l'oreille.

A l'entendre parler des anciens, on aurait juré qu'il avait vécu dans leur familiarité. Une fois qu'on discutait sur la question du bonheur, Boissier soutenait que c'est affaire de tempérament: on peut être mélancolique avec une existence très douce, et gai avec une existence très âpre et pleine de misères. « Tenez, continuait-il, sans aller plus loin, voyez Plaute et Térence... » Ce sans aller plus loin peint tout l'homme: pour lui, Plaute et Térence étaient des contemporains, des voisins, des intimes.

## VARIÉTÉS SCIENTIFIQUES

### Un héros de la science

La paix a ses héros, comme la guerre. On découvre autant de vrai courage dans le silence des laboratoires que dans le tumulte des champs de bataille. Le martyr volontaire qu'a consenti à supporter, pour l'avancement de l'art de guérir, un médecin anglais, le docteur Hall, n'est inférieur, dans sa sublime simplicité, à aucun des traits rapportés par l'histoire.

Depuis dix ans, le docteur Hall Edwards étudie l'action physiologique des rayons X et leurs propriétés curatives.

Depuis cinq ans, il souffre cruellement de ces étranges brûlures à froid qui résultent d'une exposition prolongée des tissus organiques aux mystérieux effluves de l'ampoule de Crookes. Des ulcérations profondes, inguérissables, ont rongé la chair de ses mains, et si atroce est

la douleur de cette brûlure froide que le malheureux ne peut trouver quelque sommeil qu'avec l'aide de l'opium ; encore doit-il, auparavant, engourdir dans un bain de laudanum ses deux mains martyres.

Depuis deux ans, enfin, ses collègues l'ont à maintes reprises averti que, s'il ne cessait ses expériences, l'amputation d'une de ses mains, des deux peut-être, s'imposerait bientôt. Il y a quelque temps on coupait au docteur Hall la main gauche.

A peine guéri, il retournait à ses appareils, auxquels il espère arracher bientôt, en échange de sa souffrance à lui, un merveilleux moyen d'atténuer, dans de nombreux cas, la souffrance des autres.

Et à ceux qui voulaient le dissuader de reprendre son travail, le docteur Hall Edwards répondit simplement, sans souci d'attitude : « C'est que le temps me presse, car il est hors de doute qu'au cours de cette année on devra me couper l'autre main. D'ailleurs, j'aurai d'ici-là épuisé mes dernières ressources, et il faudra que je me remette à faire de la clientèle pour me nourrir jusqu'à la fin de ma vie, qui est proche... Vous voyez que je n'ai pas de temps à perdre. »

... Il ne croyait pas si bien dire. Dans quelques jours, on va lui couper la main droite !

Quelle reconnaissance l'Humanité ne devrait-elle pas à ce Coriolan de la science ?

### Un singulier maniaque

A la dernière réunion de l'Académie de médecine, M. le professeur Dieulafoy, un des orateurs les plus réputés en même temps qu'un des savants les plus autorisés de l'assemblée, a porté à la connaissance de ses collègues un cas de simulation bien curieux.

Il s'agit d'un individu qui a poussé l'amour de la supercherie jusqu'à feindre une gangrène de la main. Pendant des années il en a entretenu les manifestations. Plusieurs médecins ou chirurgiens y ont été pris. L'étrange simulateur s'est laissé opérer sans avouer sa ruse.

M. Dieulafoy ne veut pas voir en ce maniaque un malade. Il a donné un nom à son observation : la pathomimie. Mais nommer n'est pas expliquer et l'on aura quelque peine à ne pas considérer comme un fou ce Lemice Terrieux héroïque.

## PIERRE GOBERT

PEINTRE DES PRINCES DE MONACO

(Suite).

### II. — Louise-Hippolyte, Princesse de Monaco, Duchesse de Valentinois.

De Louise-Hippolyte, fille du Prince Antoine et de Marie de Lorraine, on a toujours montré jusqu'aujourd'hui un portrait dont l'original, exposé au Palais de Monaco dans la chambre d'York, aurait été peint en 1712 par Jean-Baptiste Van Loo (n° 14 des catalogues). C'est là l'effigie officielle, celle qui a été reproduite par exemple dans le volume de M. Gustave Saige sur *Monaco, ses origines et son histoire*. Mais dois-je l'écrire ? Après examen des textes et confrontation de diverses toiles, je suis persuadé de l'erreur commise dans cette attribution. J'espère arriver à le démontrer dans la suite de mon étude et dire quelle est la Princesse qui est représentée dans ce tableau.

Ce n'est pas à dire que J.-B. Van Loo n'ait pas été chargé de reproduire les traits de la future Duchesse de Valentinois : son mari conservera un pastel de 60 sur 50 centimètres environ, qu'il notera comme ayant été exécuté par Van Loo. Le 24 juin 1725, il fera encore « racomoder un portrait de Madame de Valentinois en mignature, peint par Venlo ». Et puis, Louise-Hippolyte ne se retrouvait-elle pas sur le tableau de famille, où le même artiste avait figuré Antoine I<sup>er</sup>, Marie de Lorraine et leurs trois filles alors vivantes ?

Cependant il est très possible que ce ne fût ni le pastel ni la miniature, que l'on montra à la famille de Matignon, lorsque furent entamés les pourparlers pour le mariage qui devait avoir lieu. L'œuvre que Marie de Lorraine, alors à Paris, consentit à envoyer

à M. de Matignon, avait d'ailleurs des qualités qui réjouissaient les yeux épris du fiancé, et celui-ci ne voulait pas s'en séparer. « Faites-moy le plaisirs, Monsieur, rappelait la Princesse à son futur gendre en mars 1715, de donner de ma part le portrait de ma fille à M. de Matignon ; comme vous seray maître de l'original, vous le garderez, j'espère, pour vous, et la feray repindre pour vous. »

Marie de Lorraine devait cette année même poser devant Gobert, si elle ne l'avait déjà fait ; peut-être donc songeait-elle à cet artiste, en promettant un autre portrait de sa fille au Comte de Thorigny. Mais les préoccupations du mariage et le voyage de Monaco lui firent sans doute oublier son engagement. Trois ans après, peu de temps après son arrivée à Paris où il avait amené Louise-Hippolyte, son gendre, sans lui rappeler son ancienne promesse, lui envoyait les mesures d'un « petit portrait », qu'il pria la Princesse de lui faire copier à Monaco. Et Marie de Lorraine écrivait à sa fille, le 19 août 1718 : « Le Grison m'a chargé de luy faire un petit portrait de vous pour figurer avec celui de Chabeuille [la dernière fille du Prince Antoine] ; mais M<sup>r</sup> votre pere fait travailler Bressant, ainsi je ne sçay encore quant je pourré avoir votre portrait. »

La copie fut effectivement exécutée par Bressant ; achevée dans la première quinzaine de septembre, elle fut adressée le 16 de ce mois au Duc de Valentinois, « dans une boîte longue, couverte de toile ciré et cachetté » du cachet de la Princesse.

Mais, d'autre part, le Duc profita de ce que Gobert travaillait pour son compte et peignait le grand portrait que j'ai déjà signalé, pour lui commander aussi, en pendant, celui de Louise-Hippolyte. Exactement de même taille, le tableau fut payé aussi quatre cents livres au mois de mars 1720.

C'est tout à fait par un hasard heureux, qu'il est conservé aujourd'hui au Palais de Monaco (n° 17). Une inscription qui se trouve portée par derrière, sans être très ancienne, porte qu'il fut peint par Pierre Gobert au mois de juin 1719. Elle concorde avec la mention inscrite dans le catalogue ordonné par le Duc de Valentinois en 1730. Cependant elle n'est pas tout à fait exacte : c'est le 13 juillet que Louise-Hippolyte commença à poser ; c'est elle-même qui nous l'apprend dans une lettre qu'elle adressa le lendemain à son mari. Elle ne put accorder au peintre que très peu de séances, car, le 22 du même mois, elle quitta Paris pour se rendre à Thorigny : elle devait en effet résider dans le château des Matignon, pendant que son mari, appelé à son régiment, prendrait part à l'expédition d'Espagne. Mais Gobert, habitué à peindre de grands seigneurs et des dames de la cour, savait se contenter du peu de temps qu'on lui donnait. Chose extraordinaire, la Duchesse de Valentinois n'en donna pas avis à sa mère, avec laquelle elle correspondait fréquemment ; par une sorte d'intuition, Marie de Lorraine, le 14 juillet 1719, croyait devoir lui écrire à propos de sa petite-fille nouvellement née : « Souvené-vous du portrait de notre enfant. Vous deveriés bien vous faire pindre par Gobert avec elle et m'envoyer la copie. Vous me l'avez promi et le Grisonaussi. » Plus tard, le 12 décembre de la même année, elle ignorait encore que Louise-Hippolyte eût devancé son désir : « Vous deverié, lui demandait-elle, vous faire pindre avant que vous deviensé grosse, ce que je prevois qui arrivera. »

Dans tous les cas, le tableau du Palais de Monaco est le seul que pendant longtemps les différents catalogues attribuèrent à Pierre Gobert. L'identification est d'autant plus indiscutable, que les dimensions correspondent exactement aux indications données dans l'inventaire de 1730. Puis, la simple comparaison qu'il est facile d'opérer entre les traits de la personne représentée sur cette toile et ceux de Louise-Hippolyte dans le grand tableau de la famille du Duc de Valentinois, prouve avec évidence qu'on a bien là le portrait de la même Princesse.

Voilà donc une des œuvres les plus certaines de Gobert et sur l'histoire de laquelle on est le mieux renseigné ; j'ajouterai que c'est une des plus séduisantes, c'est une de celles où il a dépensé le plus de talent et où il a le mieux manifesté ce qu'il était capable de donner.

D'ailleurs tout plaît à l'œil dans ce tableau : la physionomie de la Princesse, une figure pleine de santé, aux traits réguliers, à l'expression adoucie, les joues un peu rougies par le fard, ce qui n'était pas pour désobliger, bien loin de là, Marie de Lorraine, les cheveux ondulés et poudrés, avec un bouquet de fleurs piqué à gauche ; la pose de Louise-Hippolyte, vue debout et de face, jusqu'au dessous des genoux, s'appuyant légèrement du bras droit sur une urne épanchant son eau claire, et laissant retomber très élégamment le bras gauche ; son costume de naïade, avec la tunique blanche qui, admirablement drapée, découvre les épaules, le haut de la gorge et tout l'avant-bras, avec l'écharpe bleue, passée sur l'épaule droite et voltigeant en arrière ; la coloration gaie et harmonieuse ; le décor en paysage, avec au premier plan des iris violets et des roseaux. Jamais, semble-t-il, Gobert ne fut mieux inspiré, aussi a-t-il donné aux étoffes une souplesse et un mouvement qui ne furent pas toujours dans ses habitudes et a-t-il modelé les chairs, surtout les mains, avec une grâce qu'il posséda rarement. Pour accomplir une œuvre parfaite, il lui manqua un peu plus de fermeté dans sa pâte, un peu plus de correction dans le dessin ; il n'aurait surtout pas dû sacrifier comme il l'a fait le paysage et le ciel, en leur mesurant trop parcimonieusement la lumière.

Ce tableau est d'autant plus intéressant que c'est le seul connu qui reproduise d'après nature la figure de Louise-Hippolyte. De fausses attributions ayant égaré l'attention, on ne lui a pas témoigné jusqu'ici l'estime qu'il mérite ; il a été relégué à contre-jour, à une place tout à fait défavorable. A tous égards, il est digne d'être mieux exposé.

En dehors de ceux qu'avait faits J.-B. Van Loo, il exista beaucoup d'autres portraits de la même Princesse, depuis celui de son enfance où elle était représentée sans vêtements, comme le fut aussi sa sœur Mademoiselle de Chabeuil ; dans la quantité peut-être quelques-uns sortirent encore de l'atelier de Gobert. Non contente de ceux qu'elle avait, notamment auprès de son lit et dans le salon de Saint-Ambroise à Menton, Marie de Lorraine, en mère passionnée, ne cessait en effet d'en réclamer, grands ou petits, pour se consoler de l'absence de sa fille bien aimée. On lui en avait promis un au printemps de 1721 et un an plus tard elle s'ennuyait de n'avoir encore rien obtenu. Et pourtant, elle avait appris de M. Séguier, au mois d'octobre 1721, que la Duchesse de Valentinois « se fesoit pindre », et il lui paraissait impossible que malgré les barrières établies pour la peste de Provence, elle ne reçût pas ce qu'elle demandait avec tant d'insistance. « Beauchan a reçu par la poste l'opera de Renaud, écrivait-elle le 29 mai 1722. Vous voyé bien que M<sup>r</sup> Pajot pouroit bien me faire tenir votre portrait. »

Au mois de juillet 1728, Charton, remettant un premier mémoire de ses travaux, en mentionnait un autre, malheureusement anonyme, qu'il avait agrandi et repeint ; le Duc de Valentinois jugea que cette restauration, plus ou moins adroite, ne valait pas les cinquante livres qu'on lui demandait ; il ne consentit à en allouer que trente. Le 21 avril suivant, Charton livrait encore « une copie du portrait de Madame la Duchesse », qui lui fut payée dix livres de plus. C'est probablement ce tableau d'après Gobert, mesurant 2 pieds 2 pouces de haut sur 1 pied 11 pouces de large, que Jacques I<sup>er</sup> nota sur son inventaire de 1730. Le lecteur a dû remarquer enfin, à propos des portraits du Duc de Valentinois, qu'en février 1728 le peintre Liotard avait reçu le prix d'un pastel, exécuté d'après la Princesse.

Lorsque Louise-Hippolyte décéda, on ne trouva pas moins de cinq tableaux qui la représentaient au Palais de Monaco ; à Thorigny, il y en avait encore au moins trois ; quant à ceux qui étaient restés à Paris, en l'hôtel de la rue de Varennes, il est difficile d'en apprécier le nombre, tellement les auteurs de l'inventaire furent sobres d'indications précises en ce qui touchait les portraits de famille. Cette multiplicité de toiles est bien dans le goût du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si la Révolution n'avait pas dispersé, brisé ou brûlé bien des œuvres, si les agioteurs n'avaient pas ensuite trafiqué de ce qui subsista après la tourmente, si le mépris des choses du passé et l'igno-

rance n'avaient pas contribué à augmenter les pertes, de magnifiques suites d'œuvres nous auraient été transmises, tandis qu'au contraire la plupart, connues seulement par des documents anciens, ne nous ont laissé que des regrets.

(A suivre).

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**EXTRAIT**

D'un jugement contradictoire rendu par le Tribunal Supérieur de Monaco, le 22 novembre 1907, enregistré ;

Entre le sieur **Jules Frainnet**, agent de la sûreté, demeurant à Monaco ;

Admis au bénéfice de l'assistance judiciaire suivant décision du bureau en date du 5 octobre 1907.

Et la dame **Modestine Panighetti**, son épouse, sans profession, demeurant à Menton.

Il a été extrait ce qui suit :

Prononce le divorce entre Jules FRAINNET et Modestine PANIGHETTI, son épouse, par voie de conversion du jugement de séparation de corps du 8 mai 1903, en jugement de divorce.

Pour extrait conforme délivré en exécution de l'article 22 de l'Ordonnance Souveraine du 3 juillet 1907.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Cabinet de M<sup>e</sup> Lucien BARBARIN,  
avocat près le Tribunal Supérieur,  
sis à Monaco, 7, rue Albert.

**VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**

après surenchère

**D'UNE MAISON**

sise à Monaco, quartier de la Condamine, rue de Millo, 3.

L'adjudication aura lieu aux enchères publiques, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice, le **vendredi 26 juin 1908**, à neuf heures du matin.

Désignation de l'immeuble à vendre :

Une maison élevée d'un rez-de-chaussée et d'un étage, sise à Monaco, quartier de la Condamine, portant le numéro 3 de la rue de Millo, et dont l'entrée est commune avec la maison Brice. Elle confronte : au sud, la rue de Millo ; au nord, M. Laurent Olivier ; à l'est, M. Banaudo, ou ses ayants-droit, et au couchant, les héritiers Brice. Ensemble le terrain sur lequel elle repose, d'une superficie d'environ quatre-vingt-quatre mètres carrés, porté à la matrice cadastrale sous le numéro 325 p. de la section B.

Faits et procédure :

Cet immeuble a été saisi par procès-verbal de M<sup>e</sup> Blanchy, huissier à Monaco, en date du vingt-six octobre mil neuf cent-sept, enregistré, après un commandement de payer, demeuré infructueux, signifié par le même huissier le seize septembre précédent et enregistré ;

A la requête de :

M<sup>me</sup> Marie Scoffier, dite Carméline, veuve de M. Barthélemy Lisimachio, propriétaire, demeurant à La Turbie (Alpes-Maritimes), agissant tant en son nom personnel que comme tutrice légale de ses trois enfants mineurs : **Marius-Barthélemy-Antoine Lisimachio**, **Louis Lisimachio** et **Marie-Césarine Lisimachio**,

Pour laquelle domicile est élu à Monaco, en le cabinet de M<sup>e</sup> Barbarin, avocat.

Contre :

1<sup>o</sup> La dame **Bénédictine Lorenzi**, veuve de **Baptiste Palmero**, demeurant à Monaco, prise tant en son nom personnel que comme tutrice légale de ses six enfants mineurs, savoir : **Théophile-Dominique Palmero**, **Marie-Augustine Palmero**, **Dominique-Jean-Baptiste Palmero**, **Baptistin-Alexandre Palmero**, **Second-Augustin Palmero** et **Baptiste-Théophile Palmero** ;

2<sup>o</sup> M. **Zéphirin-Dominique Palmero**, demeurant à Monaco ;

3<sup>o</sup> M<sup>me</sup> **Césarine-Marie-Séraphine Palmero**, épouse d'**Albert Gazza**, comptable, et ce dernier pour tous effets de droit, demeurant ensemble à Monaco.

Les mineurs Palmero, Zéphirin Palmero et la dame Gazza, pris comme héritiers de Baptiste Palmero, leur père décédé.

Le procès-verbal de saisie sus-visé a été transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le vingt-neuf octobre mil neuf cent sept, volume 4, numéro 3.

Un cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par M<sup>e</sup> Barbarin, avocat poursuivant, et déposé au Greffe du Tribunal Supérieur le douze novembre suivant, après enregistrement.

A l'audience des criées du Tribunal Supérieur du 19 mai 1908, l'immeuble sus-désigné a été adjugé moyennant le prix de quinze mille francs au sieur **Candido Curti**, négociant, demeurant à Monaco.

Par acte du Greffe dudit Tribunal en date du vingt-deux mai suivant, le sieur **Louis Véran**, négociant, demeurant à Monaco, a déclaré surenchérir du sixième le prix d'adjudication dont s'agit.

En conséquence, l'immeuble saisi sera remis aux enchères à l'audience du 26 juin courant sur la nouvelle mise à prix, outre les charges, de... **18.083 fr. 35**

Purge légale :

Il est, en outre, déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale, qu'ils devront, sous peine de déchéance, la faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait à Monaco, le treize juin mil neuf cent huit.

L. BARBARIN,  
Avocat poursuivant.

Pour renseignements, s'adresser à M<sup>e</sup> BARBARIN, avocat poursuivant, ou à M<sup>e</sup> REYMOND, avocat surenchérisseur.

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier,  
8, rue des Carmes, Monaco

**VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE**

Le samedi 20 juin courant, à deux heures de l'après-midi, sur la place d'Armes, à la Condamine, Monaco, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de linge de corps, effets et objets divers tels que : malle en cuir, sacs de voyage, jupes dentelles, bas de soie, corsage, draps, serviettes, bottines, chapeaux, gants, glaces à trois faces, etc.

Au comptant. 5 % en plus.

L'Huissier, BLANCHY.

Cette vente a été autorisée par ordonnance de M. le Président du Tribunal Supérieur de Monaco, le 12 juin courant, enregistrée.

Etude de M<sup>e</sup> Charles TOBON, huissier à Monaco,  
30, rue du Milieu.

**VENTE VOLONTAIRE**

Le lundi 22 juin courant, à deux heures du soir, à la villa Richemont, boulevard du Nord, à Monte Carlo, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné, à la vente aux enchères publiques de divers meubles et objets mobiliers consistant en : buffet, servante, table, chaises et glace, le tout en chêne ; lit complet fer et cuivre, armoire à glace, armoires à linge, commode, toilette, tables, fauteuils et chaises, glaces, pendule et candélabres, bureaux, panoplie, rideaux, tentures, lingerie, argenterie, batterie de cuisine, etc.

Au comptant. 5 % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, CH. TOBON.

Etude de M<sup>e</sup> Lucien LE BOUCHER,  
docteur en droit, notaire,  
41, rue Grimaldi, Monaco.

**CESSION de FONDS de COMMERCE**  
(Deuxième insertion)

Suivant acte reçu par M<sup>e</sup> LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, le vingt mai mil neuf cent huit, M. **Bartoloméo Aperlo**, sapeur pompier, demeurant à Monaco, et M. **Giuseppe Aperlo**, employé de commerce, demeurant également à Monaco, ont acquis de M. **Jean-Gaspard Lambert**, commerçant, demeurant à Monaco, le fonds de commerce de vins et liqueurs avec buvette que ce dernier exploitait à Monaco, boulevard du Nord, Villa du Pont.

Avis est donné aux créanciers de M. Lambert, s'il en existe, de faire opposition sur le prix de la vente dans un délai de dix jours à compter d'aujourd'hui au domicile à cet effet élu à Monaco en l'étude de M<sup>e</sup> Le Boucher, notaire soussigné, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 16 juin 1908.

L. LE BOUCHER.

**VENTE** d'un **FONDS DE COMMERCE** de « **tissus** en tous genres, confections, et, en général, tout ce qui comprend l'habillement », ayant pour enseigne : « **AUX DAMES DE FRANCE, NOUVELLES GALERIES** », sis à Monaco, 3, rue Caroline, dépendant de la **faillite Imbert et Muller**. S'adresser au syndic, M. Auguste CROCO.

**LEÇONS ET COURS** POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur : Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine, et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**AVIS**, M. FRANÇOIS DAGNINO porte à la connaissance du public, de ses nombreux amis et connaissances qu'il vient de créer, à la Condamine, 6, rue Caroline, une

**AGENCE CIVILE & COMMERCIALE**

qui s'occupera notamment de *Contentieux, Recouvrements et Renseignements commerciaux, Gérances, Ventes et Locations d'immeubles, Achats et Ventes de Fonds de commerce, etc.*

M. CHARLES PASSERON, qui a été, pendant vingt-cinq ans, principal clerc d'huissier de M<sup>es</sup> Mars, Bertrand et Blanchy, a la direction de l'Agence.

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

**BAINS DE MER**

DE

**LARVOTTO**

Ouverts tous les jours

de 7 heures du matin à 7 h. du soir

Un Service de Break dessert l'Etablissement et part toutes les heures de la place du Casino

**Nettoyage à Sec spécial.** Gants depuis 0 f 25.  
Frisure de Plumes et Boas. Blanchissage Hygiénique.

**EINTURERIE**  
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin : villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

**Eugène VÉRAN**

Villa des Garets, boulevard de l'Ouest  
MONACO (Condamine)



Installations à forfait. — Réparations de Meubles  
Etoffes, Lainés, Crins animal et végétal, Duvets.  
Prix modérés.

Imprimerie de Monaco — 1908